

Date de publication : 20 juin 2024

Accusé de réception en préfecture  
069-218902387-20240606-DE240606GES0603-DE  
Date de télétransmission : 17/06/2024  
Date de réception préfecture : 17/06/2024

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE  
Place du Marché  
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-06-03

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 24

(dont 3 pouvoirs)

**Objet : Demande d'aide au Département du Rhône au titre de la répartition du produit des amendes de police 2024**

- **L'an deux mille vingt-quatre,  
Le 6 juin, à 20h00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation : 30 mai 2024

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, WITHERS Patrick est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres votants.

**Présents :**

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, GRANGE Evelyne, ÇAKIR-LOUSSE Corinne, FLAMENT Julien, DALBEPIERRE Michael, PAISSE Matthieu, RATTON Maryline, THEVENON Pierrick, VENET Denis, VERICEL Pauline

**Absents excusés :**

ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, pouvoir donné à FLAMENT Julien  
AGGOUN Jean-Claude, pouvoir donné à TOINET Guy  
MURIGNEUX Claudie, pouvoir donné à SARTORETTI Michel

**Absents :**

LAPLACE Sébastien  
ROY Jean Sébastien  
GLEIZES Jérôme

Il est proposé de déposer auprès des services du Département du Rhône au titre de la répartition des amendes de Police, des dossiers concernant la sécurisation routière : Rue du Lieutenant Fayolle devant la porte de sortie du Collège Champagnat mais aussi sur d'autres lieux comme le Carrefour Avenue de l'Europe - Allée de Clerimbert et Chemin du Bois... Un estimatif sera transmis lors du dépôt de la demande d'aide, des précisions sur le chiffrage seront apportées par la suite.

Date de publication : 20 juin 2024

Accusé de réception en préfecture  
069-216902387-20240606-DE240606GES0603-DE  
Date de télétransmission : 17/06/2024  
Date de réception préfecture : 17/06/2024

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré :

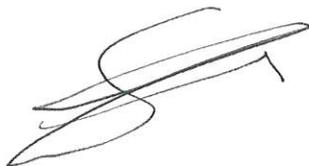
à l'unanimité, 24 voix pour et 0 contre

- 1) **DONNE SON ACCORD** son accord pour solliciter l'aide du département dans le cadre de la répartition des amendes de police 2024
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à cette délibération,
- 3) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Et ont signé au registre les membres présents

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

La/Le secrétaire de séance



Le Maire,

